

■ **Fondation pour la Prévoyance professionnelle obligatoire en faveur du personnel des services externes de La Genevoise, Compagnie d'Assurances sur la vie et de La Genevoise, Compagnie Générale d'Assurances**, à Genève, CH-660-0766985-2, application aux membres du personnel de l'entreprise des dispositions de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, etc. (FOSC du 05.12.2006, p. 9). Les pouvoirs de Roseres Jean-Pierre sont radiés.

Journal no 2130 du 13.02.2007
(03784004 / CH-660.0.766.985-2)